

ABONNEMENT.

Un an	30 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

En sus : 25 fr. de port.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RESERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
Chez M. HAVAS-LAFFITTE et Co,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

27 Novembre 1878.

## Chronique générale.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance d'hier. — On vient de distribuer une proposition de M. de Janzé tendant à modifier le règlement de la Chambre et d'après laquelle les députés non validés n'auraient ni le droit de déposer des propositions de loi, ni le droit de voter.

A l'ouverture de la séance, on continue la discussion du budget de la Légion d'Honneur.

M. Lorois monte à la tribune et se livre à de si longues considérations historiques sur les biens de la famille d'Orléans, que la Chambre refuse de l'écouter.

Le budget de la Légion d'Honneur est voté.

Le général Borel est venu assister à la discussion du budget de la guerre, dont tous les articles sont votés sans opposition. On ome le budget des beaux-arts.

### UN BUDGET A LA VAPOR.

Le budget voté au pas de course, sur l'ordre de M. Gambetta, atteste plus que tous les raisonnements l'omnipotence qu'une sorte de consentement tacite des gauches accorde à l'ex-dictateur. Qu'un parti tout entier se personnifie et s'annihile dans un seul homme, c'est déjà un fait assez étrange ; mais ce qui ne doit pas passer sans protestation, c'est que cette force numérique qui abdique toute volonté et n'est plus rien par elle-même, veuille cependant écarter obstinément des délibérations du budget la minorité conservatrice, qui, elle, prend son mandat au sérieux et n'entend pas être responsable pour sa part d'un budget qu'elle n'aura ni examiné, ni contrôlé, ni discuté.

Des plaintes légitimes ont été proférées à ce sujet dans les bureaux et jusqu'à la tribune de la Chambre. N'ayant aucun représentant dans la commission du budget qui se concentre tout entier dans les mains de M. Gambetta, le parti de l'ordre est fondé à se dégarer de toute solidarité dans le vote du budget de 1879.

Les contribuables qui auront à se plaindre de la lourdeur des impôts ou d'une inégale répartition des charges publiques, n'auront pas le droit de confondre dans leurs griefs toutes les fractions de la Chambre, l'une de ces fractions, celle des droites, étant en interdit par le fait des gauches et n'ayant même pas eu voix consultative dans l'établissement d'un budget de plusieurs milliards d'ou dépendent la fortune et l'avenir de la France entière.

Le budget de l'intérieur a soulevé, cette année, l'importante question si souvent posée et jamais résolue d'une réforme bureaucratique. Le rapporteur, M. Constans, a constaté ce fait qu'avec moins d'employés qui seraient mieux payés, on obtiendrait plus d'heures de travail, plus de zèle et de régularité dans les services administratifs. S'il en résultait une plus prompte expédi-

tion des affaires et une simplification des formalités qui lassent si longtemps la patience du public, il faudrait remercier l'honorable rapporteur d'avoir ainsi posé, incidemment, la question d'une réforme, qui se fait trop attendre. Qui de nous n'a pas eu à se plaindre de la lenteur systématique des bureaux et de ce luxe de paperasseries qu'il serait si facile de réduire et d'abrèger ?

Mais, comme toutes les réformes vraiment utiles, celle-ci restera longtemps encore dans les cartons, personne n'osant lutter ouvertement contre la routine, plus forte que les ministres et les sous-secrétaires d'Etat.

Ces derniers semblaient créés pour ne s'occuper que des bureaux et des affaires courantes, mais, comme ils sont députés, ils ne peuvent échapper aux entraînements de la politique et consacrent aux luttes parlementaires un temps qui devrait appartenir à l'administration et aux services publics.

C'est là le premier abus qu'il faudrait réformer. Mais, en France, on fera toujours plus vite une révolution qu'une réforme.

### LETTRE DU COMTE DE CHAMBORD.

Plusieurs journaux de Paris publient la lettre suivante que M. le comte de Chambord vient d'adresser à M. le comte Albert de Mun :

« Frohsdorf, 20 novembre 1878.

« J'achève à l'instant même, mon cher de Mun, la lecture de votre admirable discours du 16 novembre, et je tiens à vous en féliciter sur l'heure. Je l'attendais avec impatience, certain que vous seriez digne de vous, et de la grande cause que vous servez si bien.

« Cette fois encore, l'honneur est resté du côté du vaincu. La vérité met dans la bouche de ses défenseurs je ne sais quelle force de persuasion qui grandit, éclate et s'impose, parce qu'elle porte en elle-même le principe de la délivrance et du salut. Je n'en doute pas, plus que vous, la vérité nous sauvera, mais la vérité tout entière. Voilà ce qu'il faut bien comprendre et ce que nul, dans notre temps, ne comprend mieux que vous.

« Sur toutes les questions religieuses et politiques qui agitent l'Europe et déchirent notre malheureuse France, vous faites la lumière parce que vous n'avez pas peur de signaler sans passion comme sans faiblesse les véritables causes de notre décadence et de nos abaissements. Oui, l'avenir est aux hommes de foi, mais à la condition d'être en même temps des hommes de courage, ne craignant pas de dire en face à la Révolution triomphante ce qu'elle est dans son essence et son esprit, et à la Contre-Révolution ce qu'elle doit être dans son œuvre de réparation et d'apaisement.

« Je vous remercie de tout mon cœur d'avoir une fois de plus réduit à néant ces odieux mensonges mille fois réfutés et toujours reproduits, ces misérables équivoques à l'endroit du passé, comme si, pour réformer des abus condamnables, il n'était pas insensé d'avoir renversé des abris protecteurs.

« Je vous remercie d'avoir insisté avec tant d'autorité et de franchise sur les bases fondamentales, sur les vérités éternelles et les principes nécessaires pour toute société qui veut vivre dans la paix et s'assurer un lendemain.

« Grâce au Ciel, il est resté intact entre mes mains le dépôt sacré de nos traditions nationales et de nos grandeurs. C'est à re-

nouer les anneaux de la chaîne séculaire que chacun doit, à votre exemple, consacrer son activité et sa vie.

« Retournez sans crainte au milieu de ces généreuses populations de l'Ouest, dont je reçois si souvent les consolants témoignages d'indomptable fidélité.

« La Révolution poursuivant son idéal d'Etat sans Dieu, c'est-à-dire contre Dieu, a inscrit sur ses listes de proscription l'humble éducateur des enfants du peuple et l'admirable fille de la charité ; c'est l'heure où l'indifférence et l'inaction seraient pour tout homme de cœur une honte et une trahison.

« Après de ces classes laborieuses, objet constant de mes préoccupations, auprès de ces chers ouvriers entourés de tant de flatteurs et de si peu d'amis vrais, vous pouvez mieux que tout autre me servir d'interprète.

« J'entends toujours avec bonheur leur cri de foi et d'espérance. Qu'ils sachent bien que moi je les aime trop pour les flatter, et, pour tout dire, en un mot, répétez-leur sans cesse qu'il faut, pour que la France soit sauvée, que Dieu y rentre en maître pour que j'y puisse régner en Roi.

« Confiance, mon cher de Mun, n'oubliez jamais que l'avenir est aux hommes de foi et de courage.

» HENRI. »

Les nouvelles qui arrivent des départements sont de plus en plus favorables au maintien d'un Sénat conservateur.

Dans plusieurs circonscriptions, des députés que l'on croyait douteux se prononcent ouvertement pour la réélection des sénateurs de la majorité.

On dit que plusieurs généraux ont conseillé au Maréchal de créer une compagnie de guides à cheval, qui serait affectée spécialement au service de la Présidence, et lui servirait d'escorte dans les cérémonies publiques. Jusqu'ici, le Maréchal n'a point encore voulu accepter cette proposition que des circonstances peut-être exceptionnelles vont cependant le porter à examiner de plus près.

La commission du conseil général de la Seine chargée d'examiner la question du rétablissement des tours ne s'est pas seulement contentée d'émettre un avis favorable à la mesure. Son président, M. le docteur Thulié, a préparé un véritable projet de loi, dont voici les principales dispositions :

Dans chaque chef-lieu d'arrondissement devrait être établi un hospice dépositaire muni d'un tour.

La surveillance de l'établissement serait confiée à des agents qui s'engageraient, sous le sceau du serment, à garder secrets tous les renseignements qu'ils pourraient recueillir sur le nouveau-né, ainsi que sur sa famille.

Toutefois, les mères qui ne voudraient pas délaissier leur enfant seraient toujours libres de réclamer des secours, dont la quantité serait réglée suivant les localités.

Ce projet de loi peut être considéré comme le résumé succinct de l'opinion émise par la majorité des conseils généraux de France.

M<sup>re</sup> Coullié, évêque d'Orléans, fidèle à l'une des pensées de son éminent prédéces-

seur, s'occupe de poursuivre les procédures canoniques pour la canonisation de Jeanne d'Arc. Tous les archevêques et évêques de France ont reçu ces jours-ci une lettre très-élevée et très-touillante de M<sup>re</sup> Coullié, leur demandant de lui accorder leur appui en sollicitant du Saint-Siège l'indroduction définitive de la cause de Jeanne d'Arc.

Les gouvernements français et anglais ont consenti à désigner chacun deux délégués chargés de prendre part aux délibérations de la commission des finances qui siège à Constantinople.

Si tout ce que l'on rapporte est vrai, le gouvernement n'aura certes pas à se féliciter d'avoir créé et mis au monde la loterie de l'Exposition. Voici de nouveaux faits révélés par la Patrie, et qui viennent fort mal à propos grossir la liste de tous ceux qui ont été publiés :

« Une lettre que nous recevons de Saint-Etienne nous apprend, en effet, que l'on vend publiquement, dans cette ville, les billets de la loterie officielle de l'Exposition à raison de 3 fr. et 3 fr. 50 les numéros de la onzième série.

« Quant aux numéros des premières séries, auxquelles, disent les trafiquants, serait réservé le gros lot de 430,000 fr., ils font prime de 5 fr., encore est-il difficile, dans Saint-Etienne, d'en trouver à ce prix.

« Il a été question également, on se le rappelle, de l'émission d'un douzième million de billets. Mais il paraît — toujours d'après notre correspondant du chef-lieu du département de la Loire — qu'aucun numéro de cette dernière série n'est parvenu en province, et que tous auraient été envoyés à l'étranger par des spéculateurs plus ou moins anonymes, qui les ont placés à raison de 42 francs le numéro. »

Devant de si précises et si nombreuses révélations, le gouvernement a le devoir indispensable d'arrêter d'abord une spéculation effrénée autant qu'immorale, et de faire connaître ensuite par quels intermédiaires il a opéré l'émission des deux derniers millions de billets.

Dans une des dernières séances du conseil général de la Seine, M. Engelhard a déposé le projet de vœu suivant :

Le conseiller général soussigné, Considérant que l'obligation du service militaire pendant cinq ans constitue un impôt personnel exorbitant, et que le volontariat d'un an constitue un privilège pour les riches au détriment des pauvres ;

Considérant que le service militaire peut être réduit à deux années, sans aucun préjudice pour l'armée, à la condition que l'instruction militaire soit donnée aux garçons de quatorze à dix-sept ans dans chaque commune, et au chef-lieu de canton aux garçons de seize à dix-neuf ans par des exercices mensuels et le tir à la cible ;

Considérant que, si le service militaire, au lieu d'être imposé pendant cinq ans, de l'âge de vingt et un à vingt six ans, était fourni pendant deux ans, de l'âge de dix-neuf ans à vingt et un ans, il en résulterait d'immenses avantages pour l'agriculture et pour l'industrie ;

Considérant que le service militaire pourrait

même être réduit à une année pour ceux qui, au bout de ce temps, justifieraient avoir la connaissance parfaite du métier des armes, et qu'il pourrait être exceptionnellement prolongé jusqu'à trois années pour ceux qui, au bout de deux ans, n'auraient pas, dans les écoles de régiment, appris à lire, à écrire et à compter ;

Considérant que, pour les corps spéciaux, il serait facile de retenir les soldats au régiment, au moyen d'une haute paye, accordée après les deux années obligatoires ;

Considérant qu'une organisation militaire ainsi constituée permettrait à la France de disposer d'une armée de trois millions d'hommes, et que, renonçant à toute idée de conquête, elle serait à l'abri de toute agression ;

Considérant, enfin, que la République, pour être comprise et aimée, doit sauvegarder et faire prévaloir les grands principes d'égalité et de justice, et que le plus sûr moyen de rallier au régime politique actuel les paysans et les ouvriers, consiste à réduire la durée du service militaire et à supprimer le volontariat ;

Par ces motifs, propose au conseil d'émettre le vœu :

Que le volontariat d'un an soit supprimé et que la durée du service militaire soit réduite à deux ans sous la condition que l'instruction militaire soit donnée dans la commune et au chef-lieu de canton aux jeunes gens de quatorze à dix-neuf ans.

M. ENGELHARD.

La sous-commission chargée par la commission des théâtres de faire une enquête sur le régime qu'il conviendrait d'adopter pour la direction de l'Opéra, dit le *National*, a déjà tenu trois séances, qui toutes trois ont été intéressantes.

Dans la première, mercredi, elle a entendu M. Halanzier, qui, après être entré dans de longs détails sur l'organisation de l'Opéra, aurait dit que, selon lui, l'Opéra étant un établissement de l'Etat, il était plus rationnel que l'Etat l'exploitât lui-même par une régie ou tout autre système, mais cependant, qu'à certain point de vue, l'Etat pouvait avoir intérêt à se dessaisir de cette direction en faveur d'un concessionnaire responsable. Le directeur de l'Opéra a donné des renseignements tendant à prouver, en tous cas, que le système de fermage étant admis, la gestion avait donné les meilleurs résultats qu'on pût en attendre.

La seconde séance, vendredi, a été consacrée à écouter MM. Emile Perrin, directeur du Théâtre-Français, ancien directeur de l'Opéra, et de Vaucorbeil.

M. Perrin s'est déclaré partisan résolu du système de la régie en matière de direction de tous les établissements de l'Etat. Il n'admet pas que l'administration des beaux-arts puisse se reposer sur un directeur de théâtre d'une gérance qui engage au premier chef les intérêts de l'art lui-même et croit qu'en pareil cas, une régie organisée avec soin et confiée à des mains habiles, sous le contrôle direct et permanent de l'administration supérieure, est le régime qui convient le mieux, et pourrait donner d'excellents résultats.

Samedi enfin, la sous-commission a entendu l'avis de compositeurs, MM. Gounod et Membre.

En résumé, la majorité des témoignages recueillis jusqu'ici est favorable à la régie.

La sous-commission doit entendre encore MM. Haussmann, Reyer, La Rounat, etc. Elle a nommé rapporteur, à l'unanimité, M. Denormandie, et s'est réunie de nouveau lundi pour continuer son enquête.

Malgré cette activité, il ne semble pas qu'elle puisse terminer son travail avant demain. Le rapport serait, en ce cas, lu à la commission générale vendredi ou samedi au plus tôt.

Il est donc impossible que le ministre des beaux-arts puisse être saisi d'un projet d'ensemble avant la discussion de son budget. M. Bardoux devra se borner à donner connaissance de l'état des travaux de la commission, et ajourner le dépôt de son projet de loi sur l'Opéra jusqu'après l'achèvement de l'enquête de la commission.

On lit dans la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, au sujet de Passavanti :

« La République française déclare que le meurtrier n'appartient à aucune société secrète, et dit qu'elle ne serait point surprise si une instruction plus approfondie révélait dans cet attentat la main de la réaction catholique et bourbonienne.

« La République française s'engage là sur un terrain dangereux. En essayant de laver l'idée républicaine de toute participation aux sentiments d'exécration, causés par de semblables crimes, la feuille républicaine oublie que Hœdel, Nobiling et Moncasi n'étaient rien moins que des adeptes d'un parti de réaction religieuse ou monarchique, et que, dans le cas actuel, il en doit être de même du meurtrier Passavanti. »

On lit dans le journal italien, le *Corriere mercantile*, de Gènes :

« L'appréciation de la République française nous paraît éminemment absurde, ou, pour mieux dire, nous n'y voyons qu'une de ces phrases de rhétorique banale qui devraient à jamais être mises en oubli.

« Nous n'avons pas à prendre la défense des cléricaux et des bourboniens, mais il est blessant de voir comment des journaux qui se prétendent inspirés par des hommes éminents savent recruter peu sérieusement les causes des événements dus, en Europe, au contre-coup de l'insurrection de la Commune.

« Le parti républicain a voulu d'abord accuser la police d'avoir fomenté le mouvement révolutionnaire ; aujourd'hui, il change de système et il en accuse le parti cléricai. Les républicains ne veulent pas chercher la lumière, parce qu'ils ont trop peur de la découvrir. Mais le temps est galant homme, et les faits prouvent que des phrases comme celles de la République française ne sont que des lieux communs et des artifices. »

Le *Journal des Débats*, malgré sa complaisance pour le journal de M. Gambetta, est obligé d'avouer que « ON s'est trompé » en accusant les cléricaux et les bourboniens d'avoir poussé à l'assassinat du roi d'Italie.

ON est un euphémisme imaginé par le *Journal des Débats*, qui a une peur immense de contrarier le maître, en nommant la République française. Mais tout de même c'est la République française qui a menti, Monsieur, pour exciter à la haine des catholiques et des royalistes.

Les perquisitions faites au domicile de la famille de Passavanti ont amené la découverte d'un grand nombre d'écrits républicains, entre autres de numéros de la *Marseillaise* de Paris, dont il faisait, a-t-il avoué, sa lecture habituelle : ce détail nous est fourni par l'Italie, de Rome, qui n'est suspecte ni de cléricisme ni de bourbonisme. En outre, l'on a arrêté, par toute l'Italie, à Naples, à Rome, à Florence, à Bologne, à Padoue, à Pise, etc., plusieurs centaines de républicains avérés, que la justice a des motifs de supposer instruits de longue main du projet de Passavanti.

Il est donc archi-prouvé que Passavanti est républicain.

### Le Phylloxera.

La commission supérieure du phylloxera instituée par la loi du 15 juillet 1878 s'est réunie sous la présidence de M. le ministre de l'agriculture et du commerce.

En ouvrant la séance, M. Teisserenc de Bort a rappelé la gravité de la situation de la viticulture.

Le phylloxera avance toujours et les progrès pendant l'année courante ont été considérables.

Au commencement de 1877, 28 départements étaient seuls envahis ; aujourd'hui, le nombre des départements atteints est de 39.

Les nouveaux départements frappés sont, par ordre de date : le Loir-et-Cher, la Haute-Garonne, le Gers, la Corrèze, en 1877 ; l'Aude, les Pyrénées-Orientales, la Haute-Loire, la Vienne, l'Indre, la Côte-d'Or et la Savoie, dans le courant de 1878.

Sur 1,583,000 hectares dont se composait la superficie des vignobles français, un cinquième est entièrement perdu ; un second cinquième soumis aux étrointes du fléau menace d'avoir le même sort si des mesures efficaces ne parviennent pas à atténuer le mal.

Dans cette douloureuse épreuve, l'administration n'a pas failli à ses devoirs. Elle n'a rien négligé pour secourir la torpeur des intéressés et multiplier les moyens de résistance.

Persuadée que, pour avoir raison d'un fléau si général, si envahissant, ce n'était pas trop que de mettre à contribution toutes les forces actives du pays, d'associer étroitement la vigilance de l'initiative privée et l'impulsion de l'action publique, elle a provoqué dans tous les départements vinicoles la formation de comités de vigilance chargés de surveiller l'état des vignes de leur circonscription, de provoquer des souscriptions publiques,

d'expérimenter les divers modes de traitement qui étaient proposés et de diriger les particuliers dans leurs investigations et dans leurs efforts.

Cinquante-sept associations semblables existent et fonctionnent à cette heure et ont reçu de l'Etat, en 1878, des subventions pécuniaires qui se chiffrent, dans leur ensemble, par 235,000 francs, et viennent s'ajouter aux contributions des départements et des communes.

En même temps, des études méthodiques étaient poursuivies à l'école d'agriculture de Montpellier pour reconnaître la force de résistance de divers cépages américains, préparer des pépinières de plants et comparer entre elles les méthodes de traitement de la vigne les plus préconisées.

Et comme il importait de mettre en communication continuelle les divers foyers d'étude pour faire profiter chacun d'eux des observations, des découvertes que leurs émules auraient pu faire, une publication périodique contenant les rapports et documents émanés des comités était organisée par les soins du ministère de l'agriculture et distribuée à toutes les parties intéressées.

Entre temps, un projet de loi destiné à codifier les mesures les plus propres à arrêter les progrès du phylloxera était soumis à l'examen du conseil d'Etat, puis aux délibérations des Chambres. La loi du 15 juillet 1878, qui en est sortie, donne une nouvelle existence à la commission supérieure et lui confère des attributions importantes.

Cette commission n'est plus seulement chargée de décerner le prix de 300,000 fr. offert à l'inventeur qui trouvera contre le phylloxera un remède pratique, efficace, elle devient en quelque sorte le guide et le conseil de l'administration qui doit la consulter chaque fois qu'un point nouveau d'attaque du phylloxera aura été découvert dans une contrée jusqu'alors considérée comme indemne et dans toutes les occasions où une décision importante doit être prise.

Fort du concours de tant d'hommes distingués et d'une haute compétence, le ministre ne doute pas que la session qu'il a l'honneur d'ouvrir ne soit féconde en résultats utiles.

Après cette allocution, le ministre a demandé à la commission supérieure de compléter son bureau par l'adjonction à M. Dumas, président, de deux vice-présidents.

MM. le colonel Meinadier, sénateur, et Porlier, directeur de l'agriculture, ont été élus.

Trois sous-commissions ont été ensuite constituées : la première pour l'examen des différents procédés envoyés au ministère depuis le mois de mars 1877 ; la seconde, pour la délimitation des zones infestées et la préparation des décrets et des circulaires qui doivent être publiés en exécution de la dernière loi ; la troisième, pour la recherche et l'indication des traitements à appliquer et à encourager.

### Etranger.

ESPAGNE. — L'affaire Moncasi est venue devant la cour de Madrid. L'arrêt de mort a été confirmé. Un certain nombre d'arrestations ayant un caractère politique viennent d'être opérées à Saragosse.

ITALIE. — Lors du retour du roi Humbert, de Naples à Rome, les abords du chemin de fer entre ces deux villes étaient gardés, pendant le passage du train royal, par des gendarmes avec des armes chargées, postés à cinquante mètres de distance les uns des autres. Le gouvernement italien a découvert, depuis vendredi dernier, un vaste complot non-seulement contre le roi, mais contre toute la famille royale. Près de 300 arrestations ont été opérées à Rome dans la nuit de vendredi à samedi.

### Chronique militaire.

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux généraux commandant les corps d'armée et aux préfets une circulaire au sujet de l'envoi en disponibilité des soldats présents sous les drapeaux, conformément à la loi du 27 juillet 1872.

Il déclare qu'en présence des modifications apportées à cette loi par celle du 22 juin 1878, cette mesure ne doit pas s'appliquer aux sous-officiers qui ont reçu une indemnité pécuniaire pour rester sous les drapeaux comme rengagés.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

Un de nos jeunes compatriotes, M. Anatole Choyer, vient de passer avec succès, devant la faculté de Poitiers, la seconde épreuve du baccalauréat ès-lettres, et a reçu le diplôme complet de bachelier.

### THÉÂTRE DE SAUMUR.

Lundi prochain 2 décembre, la GRANDE-DUCHESSE DE GÉROLSTEIN, opéra-bouffe en 3 actes et 4 tableaux, musique d'Offenbach.

M<sup>lle</sup> Rita Lelong remplira le rôle de la grande-duchesse, M<sup>lle</sup> Thibault celui de Wanda, M. Descamps celui de Fritz, M. Boulanger celui du prince Paul, M. Servat celui du général Boum.

La *Grande-Duchesse*, admirablement montée, vient d'être jouée à Angers avec le plus grand succès.

### RECENSEMENT DES CHEVAUX POUR 1879.

Aux termes de la loi du 3 juillet 1877, sur les réquisitions militaires, dont le titre VIII remplace la loi du 1<sup>er</sup> août 1874, un recensement général des chevaux, juments, mulets et mules de tout âge, doit avoir lieu tous les ans, avant le 16 janvier, dans chaque commune, sur la déclaration obligatoire des propriétaires, et au besoin d'office, par les soins du maire.

En conséquence, les propriétaires de chevaux, juments, mulets et mules, sont invités à faire, du 1<sup>er</sup> décembre prochain au 1<sup>er</sup> janvier 1879, à la mairie de la commune, les déclarations nécessaires pour l'inscription de ces animaux, quel que soit leur âge, sur le registre à ce destiné.

Ils sont informés, en outre, qu'il ne leur sera pas adressé de convocation individuelle, la publication par affiches étant seule obligatoire, et que le défaut de tout autre mode de publicité ne constitue pas excuse pour les propriétaires qui ne feraient pas la déclaration prescrite.

Il est rappelé, enfin, que le recensement dont il s'agit, comme les précédents, est une mesure d'intérêt général prescrite par la loi, et qui n'apporte aucune restriction au droit de propriété et aux transactions dont les animaux peuvent être l'objet.

Nota. — Aux termes de l'article 52 de la loi du 3 juillet 1877, les propriétaires de chevaux, juments, mulets ou mules, qui n'auront pas fait cette déclaration, sont passibles d'une amende de 25 à 4,000 fr., et ceux qui auront fait sciemment de fausses déclarations, seront frappés d'une amende de 50 à 2,000 fr.

Les créanciers, vérifiés et affirmés de la faillite des chemins de fer de la Vendée, peuvent se présenter chez M. Sauton, syndic, à l'effet de toucher un dividende de 60 0/0 pour les porteurs d'obligations et de 40 0/0 pour les créanciers autres que les obligataires, première répartition.

### Chauffage des wagons sur les chemins de fer de l'Etat.

A diverses reprises, la plupart des conseils généraux ont émis le vœu que M. le ministre des travaux publics obtint des Compagnies de chemins de fer le chauffage de tous les wagons de voyageurs, aussi bien des troisième et deuxième classes que des premières.

L'administration des chemins de fer de l'Etat, désireuse de satisfaire aux justes réclamations des classes laborieuses, vient, à titre gracieux, de prendre cette utile mesure.

Voici l'ordre de service par lequel M. le directeur des chemins de fer de l'Etat a signifié à ses agents les prescriptions qui doivent en assurer l'exécution :

« Les installations des anciennes Compagnies ne sont pas suffisantes pour assurer, cette année, le chauffage des voitures de toutes classes. On peut néanmoins, dans tous les trains, chauffer les compartiments de 1<sup>re</sup> et ceux de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes réservés aux dames.

« Dans la limite du matériel encore disponible, on chauffera, en outre, les voitures de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> classes dans les trains circulant de nuit, et dans ceux ayant un trajet de plus de trois heures de durée.

« Le conseil d'administration, justement préoccupé de cette question, a décidé qu'à partir de l'hiver 1879-1880, les voitures des trois classes se-

raient chauffés dans tous les trains. Les chefs de service sont invités à me présenter, dans le plus bref délai possible, des propositions pour l'acquisition des appareils.

Les inspecteurs principaux et inspecteurs de l'exploitation veilleront à ce que les poêles des salons d'attente soient toujours allumés une heure au moins avant le départ de tous les trains.

Paris, 15 novembre.

Le Directeur des chemins de fer de l'Etat,

LESCHILLER.

Tours.

On lit dans l'Indépendant d'Indre-et-Loire :

Nous avons fait prendre, ce matin, des nouvelles du maréchal-des-logis Aveninier, victime de l'agression qui a eu lieu dans la nuit de dimanche à lundi, rue du Grand-Marché.

Son état paraît inspirer moins d'inquiétudes qu'on l'avait tout d'abord supposé ; on espère qu'avec du temps et de bons soins militaires, bien noté au corps, pourra reprendre son service.

CHATELLERAULT.

L'état de la jeune Marie Berthelot, l'infortunée victime du crime de la rue Saint-Jean, s'est sensiblement amélioré, grâce aux soins assidus de MM. les docteurs Mascarel et Raguit. On espère maintenant la sauver. L'assassin, qui a habité Jaulnay, est originaire de Poitiers, où il est né le 23 novembre 1829. Au moment du crime, il était vêtu d'un pantalon et d'un paletot de velours, avec une casquette de soie noire pour coiffure. Dans sa fuite, à la suite de son attentat, il a eu recours, pour échapper aux poursuites, à de véritables ruses de braconnier.

Il avait d'abord traversé le pont de la Vienne comme s'il voulait se rendre à Clairvaux ; mais, au lieu de suivre cette direction, il était retourné sur ses pas, avait longé le quai et était sorti de nouveau de Châtellerault par la rue Sainte-Catherine, en prenant la route d'Ingrandes.

Après avoir parcouru une distance d'environ un kilomètre et demi, il traversa une passerelle longeant le chemin de fer pour revenir ensuite sur la route qu'il venait de quitter. Il gagna enfin le village de la Tuberie, où il a été arrêté.

## REVUE SAUMUROISE.

### La quinzaine.

L'hiver de la Saint-Martin. — Les incendies. — Souvenirs : l'incendie de Verrie ; l'incendie de Nueil ; Pierre Bazile ; les *Fastes de la Nation française*. — Théâtre de Saumur : les représentations de la quinzaine ; les artistes ; concert de M<sup>lle</sup> Anna de Belocca. — Soirée de la musique municipale.

Quel temps maussade nous avons depuis plus d'un mois ! La Saint-Martin, qui d'ordinaire apporte avec elle une courte période de beaux jours, est cependant venue donner l'espoir d'une amélioration de température. Bientôt nous allions voir, par un ciel sans nuages, ces filandres blanches et légères qui, à l'automne, voltigent dans l'air et semblent inviter le laboureur à hâter ses semailles. Mais il n'en a point été ainsi : l'été légendaire de la mi-novembre — réminiscence de la riante saison — a fait complètement défaut. Au lieu d'une brise agréable, du bleu firmament, du soleil brillant à l'horizon et renvoyant ses rayons encore chauds, des fils de la Vierge s'attachant dans leur vol aux arbres et aux buissons, au lieu de tout cela, disons-nous, c'est le froid qui est advenu avec accompagnement de pluie, vent, bruine, et neige dans beaucoup de pays, c'est-à-dire, sauf les gelées, toutes les intempéries de l'hiver. Ce n'est pas l'été, mais bien l'hiver de la Saint-Martin qui a marqué la dernière quinzaine.

Le thermomètre a sensiblement monté depuis quelques jours, mais aussi le baromètre a beaucoup descendu ; le temps se montre d'une douceur exceptionnelle : c'est toujours la pluie et surtout une excessive humidité.

Malgré le froid et l'humidité de l'atmosphère, la presse a rarement constaté autant d'incendies que pendant les cinq ou six semaines qui viennent de s'écouler. Dans nombre de départements, les villes et les campagnes ont également payé leur tribut

au fléau dévastateur. Il en a été de même en Maine-et-Loire, ainsi que dans toute la région. Saumur a été épargnée, mais plusieurs sinistres ont eu lieu dans notre arrondissement, quelques-uns à peu de distance de la ville.

Généralement, ces incendies sont dus à l'imprudence, parfois à la fermentation de fourrages encore verts ou rentrés par un temps humide ; ils sont rarement attribués à la malveillance.

A propos d'incendies dans les communes voisines, donnons ici, comme simples souvenirs, des détails sur deux sinistres qui, dans ce siècle, eurent lieu aux environs de Saumur. On verra que le dévouement n'a jamais manqué dans notre pays.

Le jeudi 4 août 1825, dans l'après-midi, un violent incendie éclata au petit village de Clermont, commune de Verrie. Le feu, qui commença par une grange pleine de gerbes, étendit en un instant ses ravages sur la plupart des maisons, couvertes en chaume et en bruyères. Le défaut d'eau ôta bientôt tout espoir de l'éteindre, et l'on ne conserva que celui d'arrêter ses progrès.

Deux enfants de cinq ans, deux jumeaux, dont les parents étaient absents, furent victimes de cet événement : la chaleur et la fumée les étouffèrent. Lorsqu'on put pénétrer dans la maison, on les trouva renversés au milieu de la chambre et se tenant par la main... Pauvres enfants ! ensemble ils avaient reçu l'existence, ensemble ils perdirent la vie !

Un cultivateur de la commune, qui était allé le matin à son travail, aperçoit de loin les flammes qui dévoraient son village. Il arrive : sa maison était déjà consumée. La consternation suspend un instant l'usage de ses facultés ; mais bientôt, sortant de cet état de stupeur, il court à l'endroit où le feu était le plus dangereux, et jusqu'à la fin n'a pas cessé de donner les plus grandes preuves de courage et d'activité. Cet infortuné ne possédait plus au soir que ce qu'il avait emporté sur lui le matin. Ses bestiaux, son blé, fruit de ses pénibles travaux, son ménage enfin, tout avait été la proie des flammes.

Le maire de la commune de Verrie, M. Boivin, mérita les plus grands éloges pour son zèle et sa prudence qui préservèrent le village de Clermont d'une ruine qui paraissait inévitable.

Une souscription fut ouverte, pour les incendies, dans l'étude de M. Chalopin, notaire à Saumur. L'École de cavalerie souscrivit de suite pour une somme importante.

Vingt-trois ans auparavant, dans la nuit du 5 au 6 avril 1802, un incendie se déclara à Nueil. En voici un épisode authentique :

PIERRE BAZILE

de Nueil, arrondissement de Saumur. — 15 germinal an X (5 avril 1802).

Un incendie affreux se manifesta, pendant la nuit, dans une vaste grange attenante au corps de logis de M. Cadéot, maire de Nueil. Aussitôt les habitants accoururent et semblèrent rivaliser de zèle.

Pierre Bazile surtout fit preuve d'un dévouement peu commun. Déjà ses habits étaient presque entièrement brûlés, lorsque, voulant faire tomber un tirant qui allait communiquer sa flamme, il reçut un coup violent à la cuisse, par la chute d'un seau embrasé.

Le propriétaire voulut le relever et lui offrit un lit.

« — Laissez-moi ici, — lui répondit-il, — j'aurai le temps de me faire soigner, et demain vous seriez tous brûlés si je décourais les autres en quittant le feu ! »

Charles Poinquet et René Drouet se distinguèrent aussi par leur intrépidité dans le même incendie.

Le dévouement de ces trois hommes généreux ne resta point sans récompense : le Préfet de Maine-et-Loire leur fit donner une gratification sur les centimes additionnels de la commune, et ordonna au maire de Nueil de proclamer solennellement leur nom à la fête du 4 Juillet.

Ces renseignements sur l'incendie de Nueil sont extraits du grand ouvrage illustré de Ternisien d'Haudricourt, les *Fastes de la Nation française*, paru au commencement de la Restauration et portant en sous-titre :

« Ouvrage présenté au Roi et honoré de l'accueil flatteur de Sa Majesté, ainsi que de la souscription des empereurs, rois, princes, ministres et principaux personnages de l'Europe... »

C'est également des *Fastes de la Nation française* — recueil d'actions d'éclat et d'actes de dévouement — qu'est extraite la notice sur le brillant fait d'armes du docteur Fardeau, notre compatriote, à l'armée d'Italie, le 21 octobre 1799, notice que le docteur Barthélemy, son neveu, fit distribuer à Saumur.

Parlons maintenant du théâtre.

Depuis quinze jours, nous avons vu représenter les *Cloches de Corneville* et *Fra-Diavolo* ; jeudi dernier avait lieu le concert de M<sup>lle</sup> Anna de Belocca, accompagné de deux comédiens ; enfin, lundi soir, on a joué la *Boule* et le *Wagon des Dames*.

C'est pour la quatrième fois que les *Cloches de Corneville* ont carillonné sur notre scène et attiré la foule. Aux Folies-Dramatiques, on annonce que leur dernière représentation aura lieu le 30 novembre ; elles approcheront ainsi de la 560<sup>e</sup>. L'œuvre de Robert Planquette a donc été le plus grand succès des deux dernières années.

Dans cette pièce, M. Boulanger est toujours l'excellent père Gaspard que nous connaissions déjà, de même que M<sup>lle</sup> Rita Lelong n'a pas cessé d'être la Serpolette aimée et applaudie.

M<sup>lle</sup> Thibault est une charmante Germaine, M. Descamps, un bon Grenicheux ; mais nous préférons celui-ci dans les rôles qui demandent de la distinction.

Inutile de revenir sur M. Delbecchi, baryton, que les Angevins ont refusé comme son prédécesseur M. Poullain. Pour combler ce vide, le directeur est, dit-on, sur le point d'engager un artiste qui l'obligera à de sérieux sacrifices. Attendons.

Profitions de l'occasion pour dire que deux des anciens pensionnaires de la troupe d'Angers, MM. Badiali et Martin, viennent d'être admis au Grand-Théâtre de Nantes.

*Fra-Diavolo* a permis à M. Leroy de déployer dans la partie vocale toutes les ressources de son talent ; il a été très-applaudi, surtout après les barcaroles du premier et du deuxième acte et après l'air d'entrée du troisième.

M<sup>lle</sup> Thibault joue et chante à ravir le rôle de Zerline ; M. Boulanger et M<sup>lle</sup> Lelong sont deux personnages anglais bien amusants, et M. Descamps a rempli d'une façon très-remarquable le rôle du brigadier Lorenzo. C'était la seconde fois en deux ans que MM. Leroy et Descamps paraissaient ensemble sur notre scène dans le même opéra.

Le concert de M<sup>lle</sup> Anna de Belocca, nous le disons à regret, réunissait un public trop peu nombreux, et l'abstention d'une bonne partie de nos dilettantes avait jeté un certain froid dans la salle.

M<sup>lle</sup> de Belocca, comme l'annonçait le programme, a chanté cinq morceaux, parmi lesquels le grand air de la *Favorite*, l'*Alléluia d'amour* de Faure et une *Valse* de Ricci. C'est une grande et belle personne. Ainsi que la renommée nous l'avait appris, sa voix n'est point d'un volume extraordinaire, mais elle a de la fraîcheur, de la sonorité et beaucoup d'ampleur ; les notes du médium sont surtout très-remarquables. Ceci explique les succès que la jeune cantatrice a obtenus récemment aux Italiens dans le rôle de Rosine d'*Il Barbieri* et dans la *Cenerentola*, où elle rappelle l'Alboni.

Jeudi dernier, les applaudissements n'ont pas manqué à M<sup>lle</sup> Anna de Belocca, ni les rappels après chaque morceau ; mais, avec une salle comble, c'eût été un véritable enthousiasme.

La soirée avait commencé par *Livre III, chapitre 1<sup>er</sup>*, fort bien joué par MM. Monin, Astruc et M<sup>lle</sup> Belisson, de la troupe d'Angers.

Entre les deux parties du concert, les mêmes artistes, ainsi que M. Servat, ont paru dans le *Luthier de Crémone*, comédie en vers de François Coppée. Voilà une pièce d'une grande moralité, où l'on voit le dévouement poussé jusqu'au sacrifice, chose bien rare de nos jours ; lorsqu'elle sera représentée de nouveau, nous ne saurions trop la recommander aux personnes de goût. M. Monin s'est surpassé dans le rôle de Philippo ; il y a montré une âme, une sensibilité que l'on ne rencontre que chez les comédiens d'élite.

La *Boule*, d'Henri Meilhac et Ludovic Halévy, a obtenu lundi soir un succès de fou rire. Tous les artistes y ont fait assaut de verve et de gaieté communicative. MM. Leprieux et Boulanger notamment ont été d'un comique achevé.

La musique municipale de notre ville a inauguré dimanche les concerts qu'elle a coutume d'offrir à ses souscripteurs pendant la saison d'hiver.

Comme par le passé, la grande salle de l'Hôtel-de-Ville était insuffisante pour contenir la foule. Les dames et les jeunes filles forment toujours la grande majorité de l'auditoire et donnent à ces réunions un charme tout particulier.

Dans cette soirée, la musique municipale a brillamment exécuté la fantaisie sur la *Part du Diable*, l'ouverture de l'*Italienne à Alger*, de Rossini, et une ravissante mazurka. — Mais soyons sobre d'éloges envers nos artistes-amateurs. Leur triomphe parisien de l'été dernier est dans la mémoire de tous, et l'on sait que, comme noblesse, succès oblige.

Plusieurs bons chanteurs, dont nous avons déjà apprécié, il y a un an, les voix bien timbrées, se sont fait entendre cette fois dans le chœur intitulé : *les Paysans*. Inutile de dire qu'ils ont été vivement applaudis.

M. Marliac, le *Berthelier* saumurois, est revenu égayer les concerts de la Mairie avec ses chansonnettes et scènes comiques. Il a raconté avec toute la naïveté désirable les tribulations d'un *Jeune homme timide* ; plus tard, parlant de la *Fanfare de Bobec*, et muni d'un trombone dont il envoi à la fin de chaque couplet les notes plus ou moins fausses, il a soulevé des explosions de rires et de bravos.

Le concert de dimanche offrait un intérêt nouveau par la présence de M. Molé fils, première flûte solo du Grand-Théâtre d'Angers. Le nom d'un artiste aussi distingué figurant au programme était en effet une bonne fortune pour les souscripteurs.

M. Molé a exécuté la fantaisie sur la *Sonambula*, puis le *Tremolo*, air varié. Les sons que ce musicien sait tirer de son instrument ont une douceur et un charme rares. Sous ses lèvres inspirées, la flûte prend une âme, et s'il cesse un moment de vous charmer, c'est pour vous étonner par les notes rapides mais toujours nettes qui fuient de son instrument comme des torrents de perles sonores répandues dans l'espace.

Vraiment la flûte est un bien bel instrument quand on en joue comme M. Molé.

A diverses reprises, les plus chaleureux applaudissements et des rappels ont remercié l'artiste des agréables sensations qu'il avait fait éprouver.

L. D.

Saumur, 26 novembre 1878.

## Faits divers.

Un journal extrêmement optimiste s'extasie sur les prospérités dont jouit la ville de Paris.

Nous relevons dans ce lyrisme une strophe vraiment admirable.

— Enfin, on s'est vu dans la nécessité d'agrandir les bâtiments de la Morgue, depuis longtemps trop étroits pour les besoins de notre population.

Le Conseil de Santé à Saint-Petersbourg a autorisé l'importation en Russie des *Capsules de Goudron de Guyot*, si efficaces dans les cas de rhumes, catarrhes, bronchites, phthisie. Deux ou trois capsules à chaque repas amènent une amélioration rapide. Le traitement revient au prix insignifiant de dix à quinze centimes par jour.

Pour éviter les trop nombreuses imitations, exiger sur chaque flacon la signature Guyot imprimée en trois couleurs.

Dépôt dans la plupart des pharmacies.

## Dernières Nouvelles.

Une nouvelle conspiration nihiliste a été découverte à Saint-Petersbourg. De nombreuses arrestations ont été faites.

On signale encore des troubles à Bologne et à Padoue (Italie). A la suite de perquisitions, on a arrêté un grand nombre de personnes.

**SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS**  
rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

**REVALESCIERE**

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées.

et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, nausées, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consommation), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesse, sueurs diurnes et nocturnes, hydrophobie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalésière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castletuart, le duc de Pluskow, Madame la

marquise de Bréhan, Lord Stuart des Decie, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

N° 48,816: Certificat du célèbre docteur RUDOLPH WURZER. Cette légère et agréable farine est le meilleur absorbant; à la fois nourrissante et restaurative, elle remplace admirablement toute médecine en beaucoup de maladies. Elle est de grande utilité, surtout dans les diabètes, les constipations opiniâtres et habituelles, ainsi que dans les diarrhées, les affections des reins et de la vessie, la gravelle, les irritations inflammatoires et crampes dans l'urètre, les rétrécissements et les hémorroïdes, ainsi que dans les maladies des poulmons et des bronches, la toux et la consommation. — Docteur RUD. WURZER, Membre de plusieurs sociétés scientifiques, Bonn. — N° 73,652: 25, rue des Boulangers, Mulhouse, 2 février 1870. — Ayant fait usage pendant cinq mois de la Revalésière, je me trouve guéri d'une maladie chronique du foie qui me tourmentait depuis bientôt quinze ans. — N.-J. CHARLIER.

Quatre fois plus nourrissante que la viande,

elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalésière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalésière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 56 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONDRAND, BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVEQUE, négociant, rue Plantagenet; BERTHAULT-DÉLAGRÈRE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, M<sup>me</sup> BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANON-BUREAU, 63, place Rouge; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMET, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>o</sup>, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

### CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

#### Ligne de Poitiers-Saumur.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 25 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
11 — 20 — —		4 — 30 — —	
1 — 30 — —	soir.	9 — 7 — —	
7 — 40 — —		11 — 41 — —	

Les jours de marchés et de foires à Saumur, il part un train de Saumur pour Montreuil à 5 h. 45 du soir.

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.		9 h. 40 m. matin.	
10 — 45 — —		3 — 10 — —	soir.
12 — 45 — —	soir.	7 — 39 — —	
6 — 15 — —		11 — 20 — —	

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 26 NOVEMBRE 1878.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %			76 70	Crédit Foncier colonial, 300 fr.			370	Canal de Suez			730
3 % amortissable			79 15	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.			780	Crédit Mobilier esp.			705
4 1/2 %			106 25	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.			665	Société autrichienne			541
5 %			113 35	Crédit Mobilier			466	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor, l. paré.			567	Crédit foncier d'Autriche			560	Orléans			364
Dép. de la Seine, emprunt 1857			340	Charentes, 500 fr. l. p.			570	Paris-Lyon-Méditerranée			360
Ville de Paris, oblig. 1855-1860			511	Est			370	Est			360
— 1865, 4 %			528	Paris-Lyon-Méditerranée			1077	Nord			366
— 1869, 3 %			411	Midi			847	Ouest			358
— 1871, 3 %			403	Nord			4368	Midi			358
— 1875, 4 %			509	Orléans			1130	Charentes			38
— 1876, 4 %			507	Ouest			747	C <sup>o</sup> Canaux agricoles			276
Banque de France			3125	Compagnie parisienne du Gaz			1216	Canal de Suez			559
Comptoir d'escompte			737	C. gén. Transatlantique			465				
Crédit agricole, 200 f. p.			461								

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

#### GARE DE SAUMUR (Service d'été, 13 mai).

Départs de Saumur vers Angers.		Arrivées à Saumur.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.		9 h. 40 m. matin.	
6 — 45 — —		3 — 10 — —	soir.
9 — 15 — —		7 — 39 — —	
1 — 55 — —	soir.	11 — 20 — —	
4 — 10 — —			
7 — 15 — —			
10 — 37 — —			

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Bureau de bienfaisance de Saumur.

### ADJUDICATION DE FOURNITURES DE PAIN ET VIANDE

A faire au Bureau de bienfaisance de Saumur, pendant l'année 1879.

Le vendredi 13 décembre 1878, à trois heures de l'après-midi, il sera procédé, par MM. les Administrateurs dudit Bureau, au siège de ce Bureau, Cour-Saint-Jean, 3, à l'adjudication de la fourniture de pain et de viande à faire aux pauvres, du 1<sup>er</sup> janvier 1879 au 31 décembre de la même année.

L'adjudication aura lieu sur soumissions cachetées, lesquelles seront reçues par M<sup>me</sup> la Supérieure du Bureau de bienfaisance, jusqu'à la veille de cette adjudication, six heures du soir.

Les personnes illettrées devront présenter une soumission dressée par un fondé de pouvoirs régulier.

Les soumissions seront timbrées et porteront pour suscription: *Soumission pour la fourniture, soit pain, soit viande.* Elles exprimeront un rabais en centimes, sans fraction de centimes.

Il ne sera admis à concourir à l'adjudication que des personnes notoirement solvables.

Le cahier des charges est déposé au siège du Bureau de bienfaisance, où toutes personnes pourront en prendre connaissance, ainsi que des quantités approximatives à fournir, tous les jours non fériés, à partir du lundi 2 décembre, le matin, de neuf à onze heures, et, le soir, de deux à cinq heures.

Saumur, le 25 novembre 1878.

Les Administrateurs du Bureau de bienfaisance:

Paul RATOUIS, vice-président, JOLY-LEFERME, FOUCHER, MORICET, l'abbé MÉRIT, DAVAINÉ.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

### UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Prêche, n° 4.

Avec écurie et remise.

S'adresser à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire.

### A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine.

### UNE PORTION DE MAISON

Située rue Saint-Jean, n° 34.

S'adresser à M<sup>me</sup> LAMBERT, qui l'occupe. (590)

### A LOUER

Pour le 1<sup>er</sup> novembre 1879.

### LA FERME

(EN CONSTRUCTION)

### Dite du CARREFOUR-ROSIÈRE

Sise commune de Neuillé

(Maine-et-Loire).

S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>e</sup> DENIEUX, notaire à Allonnes (Maine-et-Loire), et, pour visiter, aux Rigaudières, commune d'Allonnes. (607)

### A LOUER

Pour la Saint-Jean 1879.

### UN BUREAU A TABAC

Situé rue de la Mairie.

S'adresser à M<sup>me</sup> VEUVE DELEU, rue de Fenet, n° 93. (591)

### A LOUER

PRÉSENTEMENT,

### UNE JOLIE MAISON

Sise au Pont-Fouchard.

Avec jardin anglais clos de murs, espaliers bien affrétés; Salon, salle à manger, plusieurs chambres à coucher, servitudes, caves, pompe, etc.

S'adresser à M. BOUCHARD-BINEAU, au Pont-Fouchard. (542)

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

### VENTE

DE

### MOBILIER DE L'ÉTAT

Le jeudi 5 décembre 1878, il sera procédé, à une heure de l'après-midi, dans la cour de l'atelier de l'Arçonnerie, à Saumur, à la vente aux enchères d'objets mobiliers réformés, provenant de l'École de cavalerie, savoir: 96 selles, 89 brides, 1 kilogramme 106 de galons d'argent, 12 boîtes à l'écurière, 42 chapeaux, 2,706 arcaides et bandes de cavalerie, 2,200 kilogrammes de ferrailles, 160 kilogrammes de débris de cuir, outils de toute espèce, objets divers, etc., etc. Et, dans la cour du château de Saumur, à la vente aux enchères de 14,000 kilogrammes de vieux carton, 313 kilogrammes de vieux papier et 453 mètres de ruban de fil pour carton.

Prix payable comptant, plus 5 0/0 pour les frais.

Le Receveur des Domaines, L. PALUSTRE. (614)

M. FAUVEL, rue Beaurepaire, à Saumur, demande un apprenti pour le blanc. (503)

Commune de Coutures.

### ADJUDICATION

### DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Coutures prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Coutures, le dimanche 1<sup>er</sup> décembre 1878, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après:

1 <sup>er</sup> Terrassements	2,205 f. 50
2 <sup>e</sup> Fourniture de pierre pour élargissement de chaussée	1,762 52
3 <sup>e</sup> Travaux d'art (rallongement d'un acqueduc)	273 70
4 <sup>e</sup> Entretien pour les années 1879, 1880, 1881 et 1882	4,649 60
5 <sup>e</sup> Somme à valoir pour dépenses imprévues	108 68
Total	9,000

Les devis et cahiers des charges sont déposés au bureau de M. l'agent-voyer du canton de Gennes, et à celui de M. l'agent-voyer de l'arrondissement de Saumur, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

### A VENDRE

PETIT PONEY, âgé de six ans, avec VOITURE à quatre roues et HARNAIS. S'adresser à M. DUPONT, carrossier à Saumur. (598)

UNE MAISON DE COMMERCE demande un garçon de 14 à 15 ans, sachant lire et écrire. Bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME, libéré du service militaire, muni de bons certificats, demande un emploi. S'adresser au bureau du journal.

### INCONTINENCE D'URINE

DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

### PAPIER WLINSI

Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompt. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les rhumes, bronchites, maux de gorge, grippe, rhumatismes, lombagos, douleurs. Son emploi est des plus simples: une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 fr.: 1,50. Se défier des contrefaçons.

### FABRIQUE DE GRILLAGES EN TOUS GENRES.

### FANT

Rue Saint-Nicolas, 20, Saumur.

Volières, Poulaiers, Faisanderies, Espaliers, depuis 35 centimes le mètre, Parcs à moutons, Tambours à poissons, Chénis pour chiens, Corbeilles et Batouages pour jardins, Grillages pour vitraux d'églises, Cribles en grillage et en fer tourné.

PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

NOTA.— Vente de Fil de fer du Berry pour vignes, depuis 60 fr. les 100 kil.

Maison J.-P. LAROZE & C<sup>o</sup>, Pharm.

2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.

## Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre:

Gastrites,	Dyspepsies
Gastralgies,	Digestions lentes.
Douleurs et Crampes d'Estomac,	Constipations opiniâtres.

PRIX DU FLACON: 3 FRANCS.

## Dentifrices Laroze

AU QUINQUINA, A LA PYRÈTHRE ET AU GAIAC

Infaillibles pour arrêter ou prévenir la Carie, empêcher le Ramollissement des Gencives et calmer instantanément les Douleurs ou Rages de dents.

ÉLIXIR, le flacon, 3 fr. — PÂTE, la Boîte, 2 fr. — Le flacon, 4 fr. 25. — OPIAT, le Pot, 1 fr. 50.

DÉPÔT A PARIS:

26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26

ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT.

En vente, à Saumur, chez tous les Libraires.

### L'ILIADÉ ET L'ODYSSÉE

### D'HOMÈRE

MISES A LA PORTÉE DE TOUT LE MONDE

Par F. DABURON, ancien magistrat.

L'Iliade est suivie du récit de la chute de Troie, par Virgile (2<sup>e</sup> livre de l'Énéide).

Un volume, l'Iliade: 3 fr. — Un volume, l'Odyssee: 2 fr. 50 c.

Les deux volumes ensemble: 5 fr.

Saumur, imprimerie de P. GODET.